DROITS DE L'ENFANT





Ces actes s'adressent en priorité au Président de la République, au Premier Ministre et à son Gouvernement, dont notre collectif espère une impulsion forte en faveur de l'enfance. Toutefois, de nombreux autres acteurs publics, nationaux et locaux - les Parlementaires, les collectivités territoriales, le Conseil économique social et environnemental ou encore l'Agence française de développement - jouent un rôle crucial pour l'effectivité des droits de l'enfant en France et dans le monde ; ils sont évidemment concernés par ces actes.

LA DYNAMIQUE COMPTE SUR VOUS POUR AGIR EN DÉFENDANT CONCRÈTEMENT LA CAUSE DE L'ENFANCE EN FRANCE ET DANS LE MONDE!

QUELQUES CLEFS DE LECTURE

À la lecture de ces actes, vous pourrez prendre connaissance des articles de la Convention relative des droits de l'enfant ainsi que des différents objectifs de développement durable auxquels ils font référence.

LES ODD. QU'EST-CE QUE C'EST ?

En 2015, les 193 États membres des Nations Unies, rassemblés lors d'un sommet historique, ont adopté un programme de développement comprenant 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Applicables à tous les États et sur tous les continents, les ODD sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et permettre à tous les êtres humains de vivre dans la paix et la prospérité, en veillant tout particulièrement à ne laisser personne de côté.

Les objectifs à atteindre sont donc nombreux et interdépendants. Ils concernent tant l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi que la biodiversité, l'égalité des sexes ou encore les partenariats public-privé entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT











































© SOS Villages d'Enfants - Fernando Espinoza

LA FRANCE MET EN COHÉRENCE L'ENSEMBLE DE SES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC L'EXIGENCE DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR PERMETTRE AUX ENFANTS DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENTSAIN ET NON POLLUÉ

ODD CONCERNÉS

Convention relative aux droits de l'enfant. Article 6 :

Tout enfant a un droit inhérent à la vie et l'État a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant.

Convention relative aux droits de l'enfant, Article 29 :

Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.







Cet acte a été plébiscité par les enfants et les jeunes qui regrettaient l'absence de mobilisation des adultes sur ce sujet.





À L'INTERNATIONAL

QUELS CONSTATS ?

Le nombre d'enfants affectés chaque année par les fléaux climatiques augmente dramatiquement : chaque année 66,5 millions sont touchés par ces dérèglements⁶ ; ce chiffre pourrait atteindre 175 millions sur la prochaine décennie à cause du changement climatique. Chaque année, environ 3 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de maladies liées à l'environnement⁷. Les maladies diarrhéiques, le paludisme et la malnutrition sont les trois premières causes de mortalité infantile. Elles sont autant de phénomènes aggravés par le changement climatique.

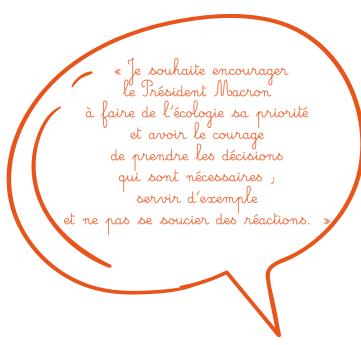
99 % des décès déjà attribués aux changements climatiques surviennent dans les pays en développement, et les enfants représentent 80 % de ces décès.

Par ailleurs, le rapport de mars 2019 d'Inger Andersen, la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), souligne le besoin d'investir dans l'éducation d'une nouvelle génération pour trouver des solutions aux défis environnementaux.

COMMENT AGIR ?

- → Garantir que l'ensemble de l'APD française soit déployé en conformité avec les exigences écologiques de l'accord de Paris, notamment en se libérant des énergies fossiles et en privilégiant systématiquement les sources d'énergies durables.
- → Développer, soutenir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation, d'éducation et de renforcement de capacités destinés aux enfants et aux jeunes sur la protection de l'environnement et la gestion et la réduction des risques et des catastrophes le cas échéant, en cohérence avec les spécificités de leurs zones géographiques.
- → Augmenter la contribution financière annuelle dédiée à la réponse humanitaire de la France aux enfants victimes de catastrophes naturelles, notamment en situation de déplacements forcés, et promouvoir dans sa mise en œuvre la participation des enfants, y compris les plus marginalisés, afin de garantir leur protection, leurs droits et répondre à leurs besoins fondamentaux : accès à l'eau et à l'assainissement, à la nourriture, aux soins de santé, construction d'abris, protection, etc.

« Recycler les déchets!! Et ne pas les refiler à des pays pauvres! Le recyclage coûte cher mais il vaut la peine... » « Troposer des lois qui sanctionnent les entreprises polluantes et d'autres qui valorisent celles qui respectent l'environnement. »



EN FRANCE

QUELS CONSTATS ?

L'impact des activités humaines sur l'environnement se répercute directement sur le bien-être et la santé de la population, parmi laquelle les enfants qui sont un public particulièrement vulnérable aux dégradations de l'environnement. Ainsi, 3 enfants sur 4 respirent un air toxique en France selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'ensemble des enfants est également exposé à des perturbateurs endocriniens qui ont une incidence sur leur développement.

COMMENT AGIR ?

- Renforcer les données sur l'exposition des enfants aux pollutions environnementales et sur les conséquences sur leur santé et leur développement.
- → Préciser la loi pour assurer que les normes de qualité de l'air aux abords des établissements recevant des enfants sont respectées, notamment en restreignant la circulation des véhicules polluants ou en encadrant les épandages de pesticides.
- ··· Contractualiser avec les collectivités locales pour les inciter à réduire l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens dans tous les lieux où ils peuvent séjourner (classes, cantines, espaces verts et publics). Par exemple, augmenter à 50 % la part des produits bio et locaux utilisés dans les cantines.

⁶ UNICEF - Le changement climatique et les enfants - https://www.unicef.fr/dossier/climat-et-environnement ⁷ OMS - Plan d'action mondial pour la salubrité de l'environnement de l'enfant - https://www.who.int/ceh/fr/

Donnons-leur la parole!

- « C'est bien de demander mon avis, mais qui va le prendre en compte ? »
- « Guelle place voulez-vous réserver aux enfants? »
 - « A quoi vont servir mes réponses ? Et ça va changer quoi ? »
 - « Et vous les adultes, comment réagissez-vous ? »
 - « Stop de frapper les enfants. »
 - « Tourquoi ne pas avoir les papiers avant 18 ans pour nous les mineurs non accompagnés ? »
 - « Gu'appelle-t-on un enfant? »
- « Nous laisser à la rue et nous empêcher d'aller à l'école : c'est nous laisser en proie à des dérives, à la solitude, à l'abandon.

 Le 30 octobre dernier, l'un d'entre nous a passé ses 17 ans dehors.

 L'éducation est le poumon de l'intégration.

 Elle nous permettrait de nous retrouver, de nous orienter.

Aller à l'école, c'est favoriser la mixité et l'intégration43. »

ET MAINTENANT, À VOUS D'AGIR!

Cher·e·s décideur·e·s,

Vous venez de lire les douze actes de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! ». Nous ne doutons pas qu'ils vous ont inspirés et que votre engagement sera important.

La Convention relative aux droits de l'enfant a 30 ans et pourtant l'effectivité des droits en France et à l'international est encore incertaine et inégale selon les différents territoires et domaines d'application, notamment ceux traités dans les actes que vous avez lus.

Nous comptons sur vous pour que chaque enfant, en France et dans le monde, puisse exercer l'ensemble de ses droits dans tous les lieux où il vit, apprend, joue, se repose, découvre, se soigne... en toute sécurité physique et morale.

Les enfants et les jeunes espèrent que les actes ne resteront pas de beaux écrits sans suite, ils comptent sur vous pour qu'ils deviennent des réalités quotidiennes.

Ne perdez pas leur confiance : engagez-vous pour et avec eux !

La Dynamique se tient à votre disposition pour faire évoluer les politiques publiques et mettre en œuvre ces douze actes déclinés en 69 recommandations.

Afin d'assurer le suivi de ce vaste chantier, nous vous proposons de construire avec vous les critères de suivi de la mise en œuvre des propositions.

La Dynamique « De la Convention aux Actes! »



DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR:













AVEC L'IMPLICATION DE :











































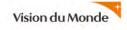












ET LE SOUTIEN DE :







www.delaconventionauxactes.org





